

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Académie Powerplay Academy Inc.		Date d'inspection Le 01 septembre 2026	
Nom de l'établissement Garderie PowerPlay Daycare		Numéro de permis 2014360	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1		Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Stephanie Hickey	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux afin d'effectuer une inspection de surveillance.
Le ratio éducateur-enfants a été respecté tout au long de la visite.

Les éléments suivants ont été vérifiés durant la visite :

- Les activités quotidiennes
- La routine quotidienne
- L'aire de jeu intérieure
- Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieure
- Les toilettes
- Les espaces de rangement
- Les effets personnels

Durant l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité observe les enfants jouer librement à l'extérieur, effectuer la transition de l'extérieur vers l'intérieur, prendre leur collation et participer à des périodes de jeu libre à l'intérieur.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 01 septembre 2026

Date

original signé par
Bailey Gray

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"